



MONSIEUR MICHEL BAINVEL
MAIRIE
3, PLACE WEILHEIM
BP 7
56870 BADEN

VANNES, le 15 JUIL. 2019

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de révision du plan local d'urbanisme de votre commune conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme.

En élaborant ce document, vous avez prévu de conforter le développement du commerce au centre-bourg en adoptant le principe du linéaire commercial sur votre zonage UAa, orientation dont nous nous félicitons. Pour ce qui relève du foncier économique, vous avez réservé près de 4,5 hectares pour l'extension de la zone de Toulbroch afin d'accueillir de nouvelles activités artisanales tout en y interdisant l'installation du commerce de détail afin de préserver votre centre-bourg. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan approuve ces différents objectifs affichés par votre projet de révision.

Nous vous prions d'agrée, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Délégation
de Vannes

Jean-Pierre RIVERY

